

**Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC PROVINS 30 RUE DE LA CORDONNERIE 77160 PROVINS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Madame Jehan Guyot, représentant de la société LES SOUPES AUX CAILLOUX 2 S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 7 RUE DU CHATEAU 77114 GOUAIX, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

GUYOT Jehan

Nombre d'actions : 100

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Sarah ROSSIGNOL
Chargée d'affaires - Professionnels

JST141

CIC PROVINS

30 RUE DE LA CORDONNERIE 77160 PROVINS

☎ 01 64 08 90 24 FAX 01 60 52 06 15 ✉ 33865@cic.fr BIC : CMCIFRPP

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC PROVINS 30 RUE DE LA CORDONNERIE 77160 PROVINS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Madame Jehan Guyot, représentant de la société LES SOUPES AUX CAILLOUX 2 S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 7 RUE DU CHATEAU 77114 GOUAIX, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

GUYOT Jehan

Nombre d'actions : 100

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Sarah ROSSIGNOL
Chargée d'affaires - Professionnels

JST141



CIC Est
PROVINS
la Cordonnerie
PROVINS



CIC PROVINS

30 RUE DE LA CORDONNERIE 77160 PROVINS

☎ 01 64 08 90 24 FAX 01 60 52 06 15 ✉ 33865@cic.fr BIC : CMCIFRPP

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC PROVINS 30 RUE DE LA CORDONNERIE 77160 PROVINS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Madame Jehan Guyot, représentant de la société LES SOUPES AUX CAILLOUX 2 S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 7 RUE DU CHATEAU 77114 GOUAIX, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

GUYOT Jehan

Nombre d'actions : 100

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Sarah ROSSIGNOL
Chargée d'affaires - Professionnels

JST141



Est
VINS
Cordonnerie
VINS

